Nations Unies

S/PV.6692



Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

Provisoire

6692e séance

Mardi 20 décembre 2011, à 10 h 15
New York

Président :	M. Churkin	(Fédération de Russie)
Membres :	Afrique du Sud	M. Sangqu
	Allemagne	M. Berger
	Bosnie-Herzégovine	M. Barbalić
	Brésil	Mme Viotti
	Chine	M. Sun Xiaobo
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique	Mme DiCarlo
	France	M. Araud
	Gabon	M. Messone
	Inde	M. Vinay Kumar
	Liban	M. Salam
	Nigéria	M. Onemola
	Portugal	M. Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

11-64537 (F)





La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en russe*) : En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Oscar Fernández-Taranco, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à M. Oscar Fernández-Taranco.

M. Fernández-Taranco (*parle en anglais*) : Dans le processus de paix entre Israël et les Palestiniens, il est plus urgent que jamais de réaliser des progrès crédibles, et pourtant ces progrès continuent de nous échapper, dans un contexte de tensions sur le terrain, de profonde méfiance entre les parties et de dynamique régionale explosive. Au cours du mois écoulé, les incidents violents ont éclaté à un rythme inquiétant. Une nouvelle et dangereuse flambée de violence s'est également produite à Gaza. Aucun progrès n'a été réalisé dans la mise en place de la solution à deux États, ce qui entraîne un effet de désespérance et montre combien l'engagement de négociations de fond sérieuses s'impose d'urgence entre les deux parties, sans nouveau délai, si l'on veut régler toutes les questions liées au statut permanent.

Les efforts visant à aider les parties à reprendre les négociations directes se poursuivent. Le 14 décembre, les envoyés du Quatuor et son représentant, M. Blair, ont tenu leur troisième cycle de réunions séparées avec les négociateurs israéliens et palestiniens. Ils ont réitéré la déclaration du 23 septembre des principaux responsables du Quatuor (voir SG/2178) et souligné l'important objectif d'un échange direct entre les parties, sans plus de retard ni conditions préalables, inauguré par une réunion préparatoire et débouchant sur des propositions détaillées sur les questions du territoire et de la sécurité. Les envoyés ont appelé les parties à veiller à ce que les conditions soient réunies pour permettre la reprise des négociations et ont exhorté les deux camps à s'abstenir de toute action provocatrice.

Nous continuons de penser qu'une désescalade est nécessaire pour permettre la reprise d'un dialogue direct et digne de ce nom entre les deux parties. Il est encourageant de noter qu'au cours de la dernière réunion avec les envoyés du Quatuor, tant Israël que les Palestiniens se sont montrés disposés à réfléchir de façon constructive aux mesures réciproques pouvant permettre de réduire les tensions. Les envoyés vont intensifier leurs efforts pour aider les parties à cet égard.

Il convient de faire observer que, si le drapeau palestinien a été hissé au siège de l'UNESCO le 13 décembre, l'Autorité palestinienne n'a pas pris d'autres mesures pour devenir membre d'autres organes ou institutions spécialisées des Nations Unies. Le Gouvernement israélien a décidé, le 30 novembre, de reprendre le transfert des recettes douanières et fiscales dues à l'Autorité palestinienne, qui avait été gelé après le vote à l'UNESCO. Il est indispensable que ces transferts soient poursuivis de façon régulière et prévisible si l'on veut préserver les progrès réalisés par l'Autorité palestinienne dans son programme d'édification de l'État.

La période à l'examen a été marquée par une série d'événements qui sont encore une source de grave préoccupation. Plusieurs nouvelles constructions de colonies ont été annoncées. Le 27 novembre, un plan prévoyant la construction de 119 logements dans la colonie de peuplement de Shilo en Cisjordanie a été approuvé. Le 7 décembre, la procédure de délivrance des permis de construction pour 14 logements dans le quartier de Ras Al-Amud à Jérusalem-Est était sur le point d'être conclue. Le 12 décembre, la construction de 40 maisons et d'une ferme près de la colonie de peuplement d'Efrat en Cisjordanie, aux environs de la ville palestinienne de Bethléem, a été approuvée, ce qui va constituer un obstacle à l'expansion naturelle de ce centre urbain palestinien. Le 17 décembre, le Gouvernement israélien a annoncé son intention de publier des appels d'offre pour la construction de 1 028 logements dans les colonies de peuplement de Har Homa, Beitar Illit et Giv'at Ze'ev. Comme l'a réaffirmé le Secrétaire général le 12 décembre, toutes les activités de colonisation dans les territoires palestiniens occupés sont contraires au droit international et aux obligations d'Israël au titre de la Feuille de route, sont préjudiciables aux négociations sur le statut final et doivent être gelées.

Au cours de la période à l'examen, 57 structures palestiniennes, dont 28 maisons d'habitation, ont été démolies en Cisjordanie parce que les permis nécessaires faisaient défaut. Six de ces démolitions ont eu lieu à Jérusalem-Est, signalant la reprise des démolitions de structures à caractère résidentiel dans la ville après une période de relative accalmie.

Tout au long de l'année, nous n'avons cessé d'appeler l'attention sur la multiplication des actes de violence commis par les colons. Il est profondément troublant de constater que désormais les colons lancent systématiquement des attaques contre les Palestiniens et leurs biens – souvent, mais pas uniquement, en anticipation des mesures gouvernementales contre les constructions illicites dans les colonies. Six Palestiniens, dont deux enfants, ont été blessés par des colons au cours de la période à l'examen. Les 14, 18 et 19 décembre, des voitures et d'autres biens appartenant à des Palestiniens ont été incendiés. Plusieurs mosquées ont également fait l'objet d'attaques. Le 7 décembre, un incendie d'origine criminelle s'est déclaré dans une mosquée située dans le village de Burqin en Cisjordanie. Le 15 décembre, une mosquée du village de Burka dans les environs de Ramallah a été incendiée, et le 19 décembre, une mosquée a été profanée près d'Hébron. En outre, le 13 décembre, en Cisjordanie, une mosquée désaffectée a été profanée. Pendant la nuit du 12 décembre, plusieurs dizaines d'extrémistes israéliens ont envahi une base des Forces de défense israéliennes (FDI) et bloqué les routes adjacentes en Cisjordanie. Au même moment, un groupe d'extrémistes israéliens s'est approché de la frontière avec la Jordanie mais les FDI les ont empêchés de la franchir. Nous saluons le fait que le Premier Ministre Nétanyahou a condamné vigoureusement ces actes de violence et exprimé son intention de prévenir ce genre d'incidents. Il est primordial que ces déclarations se traduisent rapidement par des mesures énergiques, notamment des mesures pour protéger les Palestiniens et leurs biens.

Des manifestations contre le mur de séparation en Cisjordanie occupée continuent d'être organisées régulièrement, car celui-ci s'écarte du tracé de la Ligne verte, en violation de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice. Le 10 décembre, un Palestinien qui protestait contre l'appropriation de terres privées par des colons israéliens a succombé aux blessures qu'il avait reçues la veille dans la localité de Nabi Saleh en Cisjordanie, lorsqu'un militaire des FDI a tiré une munition lacrymogène à bout portant, à partir du véhicule blindé des FDI contre lequel ce Palestinien était en train de lancer des pierres. Soixante-et-un Palestiniens et trois soldats des FDI ont également été blessés au cours de manifestations similaires. Nous attendons les résultats de l'enquête qui a été ouverte par les autorités israéliennes. Je tiens à souligner que le droit de protester pacifiquement doit être respecté et que les manifestations doivent rester strictement non-violentes.

Au cours de la période considérée, invoquant des raisons de sécurité, les Forces de défense israéliennes ont mené 337 opérations en Cisjordanie durant lesquelles 154 Palestiniens, dont six enfants, ont été blessés, et 233 autres arrêtés. Le 18 décembre, 550 prisonniers, parmi lesquels 55 mineurs et six femmes, ont été libérés dans le cadre de la deuxième phase de l'accord d'échange de prisonniers conclu contre la libération du soldat israélien, Gilad Shalit.

Les forces de sécurité palestiniennes continuent de s'employer à maintenir l'ordre en Cisjordanie, et elles ont notamment saisi et désamorcé des engins non explosés les 21 novembre, 23 novembre et 3 décembre. La coopération étroite avec les FDI s'est poursuivie, ce qui a permis de procéder à l'arrestation de plusieurs personnes soupçonnées d'avoir commis des actes de violence contre des Palestiniens et leurs biens.

À Jérusalem-Est, la question des droits de résidence des Palestiniens continue de susciter de graves préoccupations sur le plan des droits de l'homme. Le 6 décembre, un deuxième des quatre membres du Conseil législatif palestinien affiliés au Hamas et élus à Jérusalem-Est, qui était sous la garde du Comité international de la Croix-Rouge depuis juin 2010, a été expulsé de Jérusalem-Est vers Ramallah. D'autre part, la porte des Maghrébins au Mont du Temple ou esplanade des Mosquées, par laquelle les touristes et les non-musulmans peuvent accéder au site, a été rouverte le 14 décembre après une fermeture temporaire ordonnée par la municipalité pour raisons de sécurité.

À Gaza et dans le sud d'Israël, nous avons de nouveau assisté à une détérioration dangereuse de la situation en matière de sécurité. Le 7 décembre, un militant du Jihad islamique a été tué et un autre grièvement blessé par un missile lancé par la Force aérienne israélienne. Israël a indiqué que ces deux militants avaient l'intention de lancer une attaque le long de la zone tampon. Le 8 décembre, une frappe aérienne israélienne a tué deux militants dans la ville

de Gaza et blessé 10 civils. Israël a déclaré que l'un de ces militants avait pris part à des attaques contre Israël et en planifiait d'autres. Après cette frappe aérienne, les tirs de projectiles de Gaza vers Israël se sont intensifiés, mais aucun dégât ni blessures n'ont été signalés. Le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient a activement appuyé les efforts déployés par l'Égypte pour rétablir le calme.

Pendant la période à l'examen, au total 45 projectiles, dont cinq missiles Grad, ont été tirés en direction d'Israël à partir de Gaza. Les FDI ont mené neuf incursions et 13 frappes aériennes, tuant trois militants et trois civils palestiniens, et blessant 5 militants et 21 civils palestiniens. Nous condamnons dans les termes les plus énergiques les tirs aveugles de projectiles sur des zones civiles et demandons à Israël de faire preuve de la plus grande retenue. Les obligations découlant du droit international en matière de protection des civils doivent être respectées.

L'exécution des projets des Nations Unies d'une valeur totale d'environ 365 millions de dollars se poursuit à Gaza et les matériaux de construction destinés à ces projets entrent par le point de passage de Kerem Shalom. Le Coordonateur spécial, M. Serry, a récemment effectué une visite à Gaza et a constaté les progrès réalisés dans le cadre du projet de construction de logements à Khan Younès et d'un certain nombre d'écoles de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). En dépit du fait que trois projets importants de l'UNRWA n'ont pas encore été approuvés, ces progrès permettent d'améliorer les conditions de vie des habitants de Gaza et doivent être poursuivis et étendus. Nous sommes encouragés par la reprise modeste des exportations agricoles vers l'Europe, pour une valeur d'environ 25 millions de dollars au cours de la période à l'examen.

Toutefois, d'importantes restrictions subsistent et les besoins de la population civile de Gaza demeurent considérables. Nous continuons à demander la libéralisation totale des importations de matériaux de construction afin que l'économie légitime puisse se développer, en remplacement du commerce illicite qui transite par les tunnels. Il est capital d'autoriser la reprise des exportations à grande échelle, y compris les transferts vers la Cisjordanie. Ces changements peuvent être introduits en tenant dûment compte des préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité, conformément à la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité sous tous ses aspects, et ils permettraient d'améliorer considérablement la qualité de vie de nombreux habitants de Gaza. Nous continuerons à coopérer avec le Gouvernement israélien et l'Autorité palestinienne à cet égard.

Nous sommes préoccupés que les autorités de facto aient l'intention d'imposer la Banque de Palestine et la Banque islamique de Palestine, et envisagent d'interdire les dirigeants de ces institutions de voyager. Le bon fonctionnement du secteur bancaire est vital pour l'économie de Gaza. En outre, l'ONU utilise les services financiers de ces institutions dans le cadre de ses activités à Gaza.

Le week-end dernier, une série de réunions entre les factions palestiniennes a débuté au Caire dans le cadre des efforts de réconciliation entre Palestiniens. De nombreuses dispositions clefs de l'accord de réconciliation n'ont pas encore été mises au point, et les réunions se poursuivront cette semaine. Nous continuons d'appuyer les efforts de réconciliation dans le cadre des engagements pris par l'Organisation de libération de la Palestine, les positions du Quatuor et l'Initiative de paix arabe.

Enfin, le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression, M. Frank La Rue, s'est rendu dans les territoires palestiniens occupés et en Israël du 6 au 17 décembre. C'était sa première visite. Il a fait part de ses conclusions et recommandations initiales à Jérusalem, le 18 décembre.

J'aimerais maintenant passer au Liban. Il y a eu plusieurs incidents dans la zone d'opérations de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), ce qui a suscité des préoccupations depuis le dernier exposé que nous avons entendu au Conseil. Le 9 décembre, la détonation d'un engin explosif placé au bord d'une route et visant une patrouille de la FINUL dans la banlieue de Tyr a fait cinq blessés parmi les Casques bleus et deux civils libanais. Le Secrétaire général et le Conseil ont condamné cette attaque qui était la troisième lancée directement contre la FINUL cette année, et la première attaque menée dans la zone d'opérations de la Force depuis juin 2007.

Ces dernières semaines, des roquettes ont été tirées à deux reprises. Le Conseil a déjà été informé de ces incidents le 29 novembre. Le 11 décembre, une roquette a été lancée vers Israël depuis la zone de la vallée de Qaissiyeh. Elle a frappé une maison dans le village libanais de Houla, à quelques kilomètres de la

Ligne bleue, blessant grièvement une femme. En outre, le 19 décembre, quatre roquettes, prêtes à être tirées, ont été trouvées par les Forces armées libanaises dans la zone d'opérations de la FINUL. Le Secrétaire général condamne toutes les attaques aveugles à la roquette et exhorte toutes les parties à faire preuve de la plus grande retenue. Il leur rappelle leur obligation de respecter pleinement la résolution 1701 (2006), ainsi que la cessation des hostilités.

Les autorités libanaises et la classe politique dans son ensemble ont condamné tous ces incidents qui cherchent à saper la résolution 1701 (2006) et à déstabiliser la situation dans le sud du Liban. Des enquêtes ont été ouvertes sur tous ces incidents. Les Forces armées libanaises et la FINUL ont également intensifié leurs activités opérationnelles, tant individuelles que conjointes, pour empêcher que des incidents analogues ne se reproduisent. Entretemps, les vols israéliens dans l'espace aérien libanais se sont poursuivis presque quotidiennement, et il n'y a eu aucun progrès sur les autres questions en suspens relevant de la résolution 1701 (2006).

Sur une note positive, le Premier Ministre, M. Najib Mikati, a annoncé le 30 novembre qu'il avait transféré la part libanaise du budget du Tribunal spécial pour le Liban pour l'année 2011. Le Secrétaire général s'est félicité de cette mesure importante et a dit au Premier Ministre, M. Mikati, qu'il avait confiance dans le respect continu par le Liban de ses obligations internationales.

La situation dans le camp de réfugiés palestiniens d'Ain el-Hilweh à Saida (Sidon) reste tendue à la suite de deux tentatives d'assassinat récentes contre les gardes du corps de dirigeants locaux de l'Organisation de libération de la Palestine et des luttes internes conséquentes entre factions palestiniennes. Deux gardes du corps du dirigeant de la Lutte armée palestinienne, le colonel Mahmoud Issa, ont été tués les 14 et 18 décembre.

La situation en Syrie reste extrêmement préoccupante pour l'ONU. Le 12 décembre, la Haut-Commissaire aux droits de l'homme, Mme Navanethem Pillay, a fait au Conseil un exposé sur les violations généralisées et continues des droits de l'homme en Syrie, après quoi le Secrétaire général a transmis au Conseil le rapport de la Commission d'enquête internationale indépendante. Ces derniers jours, des manifestations populaires ont continué de se heurter à une répression violente qui a fait un grand nombre de morts et de blessés et a entraîné la détention d'un grand nombre de personnes. Les cas d'affrontements armés entre les forces du Gouvernement et l'opposition se sont également multipliés. Nous sommes de plus en plus inquiets face à l'impact humanitaire de la crise sur les civils à l'intérieur de la Syrie.

La Ligue des États arabes a poursuivi son initiative louable visant à mettre fin à la violence et à promouvoir une solution politique. À cet égard, nous sommes encouragés par la signature hier au Caire d'un protocole permettant de dépêcher des observateurs de la Ligue des États arabes en Syrie, et nous continuons d'espérer que la communauté internationale pourra agir de façon concertée et cohérente afin d'appuyer ces efforts axés sur un règlement pacifique de la crise.

L'ONU continue de suivre l'exode de ressortissants syriens qui affluent dans le nord du Liban. Au 16 décembre, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Gouvernement libanais ont enregistré 4 510 personnes déplacées, alors que ce chiffre était de 3 581 le mois précédent. Cette augmentation est essentiellement due aux réfugiés qui étaient passés au Liban plus tôt mais qui n'ont été enregistrés que récemment. Le nombre de blessés admis dans les installations sanitaires libanaises à la suite des combats qui se déroulent du côté syrien de la frontière a également augmenté. La Turquie et la Jordanie accueillent aujourd'hui environ 8 500 et 2 000 personnes déplacées syriennes respectivement. L'ONU continue d'assurer une coordination étroite avec ces Gouvernements en vue d'aider les personnes déplacées.

J'en reviens au processus de paix au Moyen-Orient et, pour conclure, je voudrais réitérer notre inquiétude. Alors que l'année 2011 touche à sa fin, la situation sur le terrain se dégrade et la voie menant à la paix reste dangereusement incertaine. Nous ne devons pas laisser cette situation prévaloir; les enjeux sont trop importants. Le défi à relever pour nous, c'est de continuer à aider les parties à surmonter les obstacles, et je les exhorte à saisir l'occasion qu'offre le cadre mis en place par le Quatuor pour désamorcer la situation, reprendre des négociations directes assorties de propositions sérieuses sur les frontières et la sécurité, et cesser tout acte de provocation. Le Quatuor reste déterminé à réaliser des progrès au cours de la période à venir, et les parties peuvent être sûres que l'ONU continuera d'appuyer leurs efforts dans l'optique d'une paix durable, juste et globale au Moyen-Orient.

Le Président (*parle en russe*) : J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 40.